

## Compte Rendu du CF de l'UL du 28 /03/2023

par le SNPTES

Début du CF 9H

### 1. Informations de la Présidente et du Vice-Président du Conseil de la Formation

**Mon Master** : il y a tjs plusieurs choses qui ne vont pas. La phase de candidature est ouverte. Les étudiants sont informés par mail de l'ouverture. Refus, acceptation définitive et affectation provisoire. Ils ont 3 jours la première fois et ensuite 24h.

**HCERES** : OdF : La liste des mentions et parcours ont été voté par le CA. Auditions le 16 mai pour les équipes de formations.

Il n'est pas possible de faire des formations à distance pendant les blocages des bâtiments.

Il y a de la discrimination sur les patronyme maghrébin -12% par contre pas de discrimination entre femme et homme lors de demande d'information pour un master.

### 2. Approbation du compte-rendu du 14 Février 2023

Avis favorable : unanimité

### 3. Allocation des moyens 2023 : compléments

Le complément de 20% de la dotation socle

Année	ALL	DEG	Interface	L-INP	LMI	Santé	S&T	SHS	Techno	TOTAL
Dotation 2022	428 179 €	631 755 €	550 516 €	1 525 387 €	203 576 €	1 395 404 €	830 074 €	494 604 €	918 004 €	6 977 500 €
Dotation 2023 (80% de 2022)	342 543 €	505 404 €	440 413 €	1 220 310 €	162 861 €	1 116 323 €	664 059 €	395 683 €	734 403 €	5 582 000 €
complément 2023	85 636 €	126 351 €	110 103 €	305 077 €	40 715 €	279 081 €	166 015 €	98 921 €	183 601 €	1 395 500 €
total	428 179 €	631 755 €	550 516 €	1 525 387 €	203 576 €	1 395 404 €	830 074 €	494 604 €	918 004 €	6 977 500 €

La répartition du 1M€ fonctionnement selon

- 300k€ pour le fonds TE
- 100k€ provisionnés pour le salon Oriaction qui ne seront débloqués qu'après une proposition au G9
- 600k€ répartis au prorata de l'enveloppe Fonct 2019-2022 après avoir « corrigé » des postes EC LMI à hauteur de 300k€
- Comme pour la période 2018-2022, ces crédits sont destinés à accompagner le déploiement des projets stratégiques des collègiuims, en cohérence avec le projet de l'établissement.

ANNEE	Enveloppe	ALL	DEG	Interface	L-INP	LMI	Santé	S&T	SHS	Techno	TOTAL
2019-2022	Fct	200 000 €	130 000 €	280 000 €	880 000 €	300 000 €	520 000 €	560 000 €	520 000 €	600 000 €	3 990 000 €
prorata		30 075 €	19 549 €	42 105 €	132 331 €	45 113 €	78 195 €	84 211 €	78 195 €	90 226 €	600 000 €

Avis favorable : unanimité

Compte rendu syndical par le SNPTES du CF de l'UL du 28/03/2023
---

## 4. Formations (avis du CF)

### 4.1. Modifications des modalités d'admission 2023 – Collegium Technologie

4.1.1. Ajout d'une capacité d'accueil en LP Systèmes automatisés et réseaux et informatique industrielle et correction pour IUT Longwy – rentrée 2023 – IUT Nancy Brabois – Collegium Technologie

4.1.2. Corrections de dates de candidatures – IUT de Metz – Collegium Technologie

### 4.2. Validation du circuit des MCC, M3C et règlements des études

### 4.3. Validation des motifs de refus dans la plateforme Mon Master

### 4.4. Correction de la date de 2<sup>nd</sup>e session UE libre 2023/2024

### 4.5. Demandes d'ouvertures en apprentissage rentrée 2023

### 4.6. Modèles de conventions FCA Manager :

4.6.1. Mises à jour des modèles existants

4.6.2. Ajouts de nouveaux modèles

### 4.7. Demande de création ou modification de Diplôme National ou de Diplôme d'Université :

4.7.1. Mesure de simplification : modification de DU/DIU

4.1.1, 4.1.2 vote groupé Avis favorable : unanimité

## 4.2

### Mesure de simplification

Il est proposé un nouveau circuit de validation des MCC (ou M3C) permettant de plus, une mesure de simplification, un repositionnement du CF sur le cadrage général. Cela évite également la remontée de l'ensemble des MCC particulières au niveau du CF avant l'été et permet de détendre de calendrier.

### Extrait de l'Article 14 du Décret du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine

Le conseil du collégium « *Adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances du collégium après avis du conseil de la formation.* »

Par ailleurs, l'Inspé (code éducation Art L721-3) et les facultés de santé (code éducation Art L713-4) sont dérogatoires pour certains de leurs diplômes. Aussi, leur conseil adopte les MCC.

### Processus de validation pour L, L Pro, BUT et M

1- cadrage par le CF des MCC générales

2- déclinaison éventuelles des MCC générales par les collegiums (à motiver)

3- avis du CF sur ces déclinaisons avec

a. l'avis favorable s'accompagne également d'un avis réputé favorable pour toutes MCC particulières qui en découlent par son application stricte

b. toutes MCC particulières ne découlant de l'application stricte des MCC générales (ou de la déclinaison propre à son collegium) nécessitera un avis du CF

4- vote en conseil de collegium des MCC particulières

### Calendrier

1- cadrage par le CF des MCC générales : voté en CF du 17/01/2023

- 2- déclinaison éventuelles des MCC générales par les collegiums : jusqu'au 02/05/2023
- 3- avis du CF sur ces déclinaisons : CF du 09/05/2023
- b. toutes MCC particulières ne découlant de l'application stricte des MCC générales (ou de la déclinaison propre à son collegium) nécessitera un avis du CF 20/06/2023
- 4- vote en conseil de collegium des MCC particulières dans le mois qui suit la rentrée (septembre)

#### **Processus de validation pour MEEF**

- 1- cadrage par le CF des MCC générales
- 2- déclinaison des MCC générales par l'Inspé (à motiver)
- 3- avis du CF sur ces déclinaisons
- 4- vote en conseil de l'Inspé des MCC particulières dans le mois qui suit la rentrée

#### **Processus de validation pour diplôme d'ingénieurs**

- 1- avis du CF sur les règlements des études
- 2- vote en conseil des écoles
- 3- vote en collegium dans le mois qui suit la rentrée

#### **Processus de validation pour 2ème et 3ème cycles des composantes de santé**

vote en conseil de composante

#### **Processus de validation pour DU**

- 1- avis du CF
- 2- vote en composante
- 3- vote en collegium dans le mois qui suit la rentrée

Avis favorable : unanimité -2 abstentions

- 4.3 : Avis favorable : unanimité
- 4.4 : Avis favorable : unanimité
- 4.5 : Avis favorable : unanimité
- 4.6.1, 4.6.2 : Avis favorable : unanimité
- 4.7.1 : Avis favorable : unanimité
- 4.7.2 : Il y en a 36 en France actuellement. On serait le 37. Avis favorable : unanimité
- 4.7.3 : Avis favorable : unanimité
- 4.8 : Avis favorable : 3 abstentions

4.7.2. Demande de création du DU National Passerelle – UFR LANSAD – Collegium Interface

4.7.3. Demande de modification de l'intitulé du DU Jurisocial (mise en conformité RNCP) en DU Pratiquer le droit social : conseiller et défendre – Jurisocial – Collegium DEG

4.8. Dossier relatif à l'ouverture du parcours Biologie Médicale et Biotechnologie – BUT GB – IUT Thionville Yutz – Collegium Technologie

### **5. Dossiers des IUT : Accréditations 2024**

Présence des Directrices et Directeurs d'IUT du Collège technologie Lorraine.  
Présentation du directeur du collegium. Auto évaluation CCN IUT  
Présentation du directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy. Rapport de NO  
Présentation du directeur de l'IUT Thionville Yutz. Rapport de Gisèle ben non parce qu'elle s'est trompée de dossier.  
Présentation du directeur de l'IUT Moselle Est. Rapport par Christophe.  
Présentation du chargé de formation de l'IUT de Metz. Rapport par Christine.  
Présentation du directeur de l'IUT Charlemagne. Rapport par un membre absent.

Présentation de la directrice de l'IUT Nancy-Brabois. Rapport par Elisabeth.

Présentation du directeur de l'IUT Saint-Dié des Vosges. Rapport par Vincent.

Présentation de la directrice de l'IUT Epinal. Rapport par ?

Avis globale favorable : unanimité

6. Conventions internationales (*pour avis*)

- 6.1. Renouvellement accord cadre n°2023-01012 entre Université de Tohoku – Japon et UL
- 6.2. Convention de double diplôme n°2023-00640 entre Université de Leoben – Autriche et EEIGM
- 6.3. Projet d'entente n°2023-00369 entre ETS Montréal – Canada et Collegium Technologie
- 6.4. Avenant 8 de délocalisation n°2022-03418 entre Groupe Université Centrale – Ecole Centrale Supérieure Polytechnique Privé de Tunis - Tunisie et UFR MIM
- 6.5. AICP n°2021-02401 entre Université Abdelmalek Essaadi – Maroc et UFR MIM
- 6.6. Convention de double diplôme n°2022-01697 entre Université fédérale de Santa Catarina - Brésil et Écoles des Mines - Nancy
- 6.7. Convention de double diplôme n°2022-04104 entre Université de la Sarre – Allemagne et UFR DEA
- 6.8. Avenant de double diplôme n°2023-01416 entre Université du Québec - Canada et ENSEM
- 6.9. Avenant 4 de double diplôme n° 2022-04318 entre Université de Dschang-Cameroun et FST
- 6.10. Accord cadre n° 2023-01226 entre École des Mines de Rabat-Maroc et ENSG
- 6.11. Renouvellement accord cadre n° 2023-01443 entre Université de Mahatma - Inde et IJL
- 6.12. Avenant 3 de double diplôme n°2022-04305 entre Université Jiangxi-Chine et Faculté de Médecine
- 6.13. Convention de double diplôme n°2022-03785 entre Universiapolis - Maroc et IUT Longwy
- 6.14. Accord de double diplôme n° 2022-02460 entre l'Université Fédérale de Rio de Janeiro – Brésil et ENSIC

Votes groupés : avis favorable de 6.1 à 6.13 à l'unanimité

Fin du CF : 14H10